

Le catéchuménat

Ce terme qu'on entend quelquefois prononcé à l'église, mérite une explication.

Avant de donner le baptême, les Apôtres et ceux qui les ont suivis immédiatement, instruisaient sommairement ceux qui le demandaient (Ac. 8, 30-36). Mais l'Église jugea bientôt nécessaire de donner cet enseignement de manière plus organisée.

Dès le 2nd siècle, les païens qui désiraient devenir chrétiens étaient présentés à l'évêque qui leur imposait les mains et traçait sur eux le signe de la croix. C'était leur entrée officielle dans le catéchuménat. Ils portaient alors le nom de « catéchumènes ». Ils recevaient une instruction durant deux ou trois ans, puis, s'ils en étaient jugés dignes, on leur donnait le baptême.

Aujourd'hui, des jeunes ou des adultes découvrent la foi et demandent à recevoir les sacrements. Ils sont accueillis en précatéchuménat dans la communauté paroissiale auprès de laquelle ils vivent, par quelques chrétiens confirmés et formés.

Après une année de discernement, ils font leur entrée en catéchuménat. C'est le curé de la paroisse qui les bénit et prononce leur entrée officielle en catéchuménat. Ils poursuivent leur instruction, présentent leur demande à l'évêque qui les appellera chacun par leur nom lors de la célébration de l'« Appel décisif » au début du Carême. Ils seront ensuite baptisés, traditionnellement la nuit de Pâques dans leur paroisse. Ils recevront, cette même nuit, l'Eucharistie et la Confirmation.

« Le saviez-vous ? » PVO n°3 du 24 janvier 2016